

# BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(a)</sup>		Autofinancement	50,00
Frais de transport <sup>(b)</sup>	695,00	Participation des personnes <sup>(d)</sup>	30 x 15,00 450,00
Boissons et alimentation		Autres financements	
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>			
Assurance			
Tracts, affiches	60,00		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1033,00
Visites			
Divers Cathédrale 6,62 x 30	198,60		
Omnibus 8,73 x 30	261,90		
Gendarme 10,58 x 30	317,40		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	4
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	<b>1533,00</b>		
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>1533,00</b>	<b>Total</b>	<b>1533,00</b>

<sup>1</sup> Ne pas inscrire les centimes

<sup>2</sup> Joindre impérativement les devis

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : Roubaix ..... Date : 13/06/2022

S. Faland